

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 7 avril 2017

2^{ème} Commission
N° CP-2017-4-2-1

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Service Attractivité des Territoires

CONTRAT DE DESTINATION MASSIF DES VOSGES - PROGRAMME 2017

Résumé : Le présent rapport a pour objet :

- d'approuver le Contrat de Destination annuel 2017 Massif des Vosges et son programme d'actions,
- d'attribuer à Alsace Destination Tourisme (ADT) un montant de 24 540 € pour les actions de promotion et de marketing qu'elle porte pour le compte des partenaires du Contrat de Destination,
- d'approuver, à ce titre, la convention de financement à intervenir entre ADT et le Département et d'autoriser le Président à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie lors de sa réunion en date du 24 mars 2017.

1. Le Contrat cadre de Destination Massif des Vosges 2014-2018

Destiné à associer pleinement les partenaires socio-économiques à la promotion du Massif des Vosges et à donner plus de poids à la collaboration des acteurs de la Stratégie touristique du Massif, un « Contrat cadre de Destination Massif des Vosges » a été signé le 16 décembre 2014.

Sa durée est de 5 ans à compter de sa signature par tous les partenaires qui sont l'Etat, Atout France, les Régions et Départements du Massif, le Comité de promotion collective du Massif des Vosges, les Parcs naturels régionaux du Massif, les Fédérations régionales des Offices de tourisme du Massif des Vosges et les Chambres de Commerce et d'Industrie du Massif des Vosges.

Il a pour objet de créer une offre touristique cohérente et lisible, en France et à l'International, en prenant en compte l'ensemble des besoins et la volonté des acteurs locaux, avec les buts suivants :

- renforcer la stratégie touristique Massif des Vosges, telle que définie, et la synergie des acteurs publics et privés concernés,
- favoriser la création et le maintien de l'emploi localement (+ 5 %) en relais notamment des activités industrielles, et en portant une attention particulière à l'emploi saisonnier et à la pluriactivité,
- accroître les retombées économiques sur les territoires du Massif, en substituant notamment à la clientèle d'excursionnistes une clientèle de séjour,
- accroître le nombre de nuitées nationales (+ 10 %) et internationales (+ 15 %),
- accroître la notoriété du Massif des Vosges et rendre son image plus visible, en passant notamment par une coordination des acteurs de la promotion touristique à l'échelle interrégionale afin de s'affranchir des limites administratives,
- renverser les logiques d'intervention en plaçant le client au cœur du dispositif,
- renforcer le dispositif d'évaluation existant afin notamment d'analyser l'impact économique des 5 filières (stations-vallées – Massif des Vosges en famille, sites de visite, bien-être, itinérance et écotourisme), ainsi que les retombées effectivement produites et d'effectuer les réajustements éventuellement nécessaires.

Une enveloppe financière annuelle est dédiée au financement des actions du Contrat avec une participation financière conséquente escomptée de l'Union Européenne.

Un plan d'actions et de financement est arrêté chaque année, à travers des Contrats de Destination annuels et se structure autour de quatre volets :

- A : Volet structuration et qualification de l'offre ;
- B : Volet marketing, promotion et communication ;
- C : Intégration territoriale du tourisme ;
- D : Observation et volet animation du Contrat.

2. Le plan d'actions et de financement du Contrat de Destination annuel 2017

Le Comité Interrégional de Pilotage et de Programmation (CIPP) du 9 mars 2017 a validé le Contrat de Destination annuel 2017 Massif des Vosges et son programme d'actions, dont le coût total, y compris la part d'autofinancement apportée par les partenaires (mise à disposition de moyens humains notamment), est estimé à 835 950 € TTC.

La part de financement public du programme d'actions 2017 est estimée à 720 000 €, dont :

- 348 165 € attendus des fonds européens FEDER Massif des Vosges ;
- 351 835 € pour la part des autres partenaires financiers du Contrat (dont 151 835 € de fonds Etat FNADT) ;
- 20 000 € apportés par la Direction Générale des Entreprises.

Alsace Destination Tourisme porte pour le compte des partenaires du Contrat de Destination un volant d'opérations correspondant à 333 000 € TTC de financements publics pour un total de 416 250 € TTC (avec la valorisation des moyens humains et techniques apportés par l'ADT pour l'animation de la filière itinérance et la mise en œuvre des actions de communication).

Le financement des actions portées par ADT se décompose comme suit :

Financeurs	Montants	
Europe Fonds FEDER Massif des Vosges	161 500 €	Financement public 333 000 €
Etat FNADT	58 210 €	
Région Grand Est	24 000 €	
Région Bourgogne Franche-Comté	10 750 €	
Département du Haut-Rhin	24 540 €	
Département du Bas-Rhin	18 250 €	
Département de la Haute-Saône	8 280 €	
Département du Territoire de Belfort	7 470 €	
Direction Générale des Entreprises DGE	20 000 €	
Part apportée par ADT (valorisation de moyens humains et techniques)	83 250 €	
Total	416 250 €	

Le programme d'actions concerné a pour objectif de valoriser le Massif des Vosges au travers d'opérations de promotion et de communication : webmaster, site Internet, campagne d'image, participation à des salons et développement de la filière itinérance..., en direction des clientèles nationales et internationales.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le Contrat de Destination annuel 2017 Massif des Vosges et le programme d'actions s'y rapportant, joints en annexe, et de m'autoriser à signer ce Contrat,
- de m'autoriser à prendre tous les actes et toutes les mesures qui s'avèreraient nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et la mise en œuvre du Contrat de Destination annuel 2017 Massif des Vosges,
- d'attribuer une subvention de 24 540 € à ADT pour les actions de promotion et de marketing qu'elle porte pour le compte des partenaires du Contrat de Destination,
- d'approuver, à ce titre, la convention de financement à intervenir entre ADT et le Département et de m'autoriser à la signer. S'agissant d'une mission particulière, confiée à ADT, cette aide sera versée en une seule fois au vu du budget prévisionnel de cette mission après signature de la convention par les parties,

- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

EricSTRAUMANN